

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019
--

L'an deux mil dix-neuf le vingt-neuf janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Jacky LESUEUR, Grégoire MAZZINI.

Absent excusé : Maurice ENGELMANN qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM.

Absents : Michel BACARISSE, Xavier CULEUX, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA.

Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1 - DELIBERATIONS.

n° 1 - FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE TROTTOIR RUE PAUL BOUTON.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune a déposé auprès de la Communauté de Commune du Grand Reims une demande d'attribution de fonds de concours pour les travaux de création de trottoir rue Paul Bouton. Par délibération n° CC-2018-292 le conseil communautaire, en date du 17 décembre 2018, a décidé d'attribuer un fonds de concours à la commune pour un montant de 21 008.60 €. Une convention devra être signée entre les parties.

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE ce fonds de concours,

AUTORISE le maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours - fonds de soutien aux investissements communaux pour les travaux de création d'un trottoir rue Paul Bouton, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 2 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU GRAND REIMS - PERIODE 2019-2024 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2017-256 du 28 septembre 2017 décidant d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine du Grand Reims, couvrant la période 2019-2024,

Vu le porté à connaissance de l'Etat à la Communauté urbaine du Grand Reims, transmis le 21 février 2018,

Vu les orientations de la Convention Intercommunale d'Attribution validée par la Conférence Intercommunale du Logement réunie le 29 mai 2018,

Vu la convention pluriannuelle pour le Nouveau Programme de Renouvellement urbain 2018- 2024, adopté par le Conseil communautaire du Grand Reims du 22 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-2018-302 du 17 décembre 2018 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims,

Vu le courrier de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 21 décembre 2018, sollicitant l'avis de chaque Conseil municipal des communes membres de l'EPCI, sur le dossier du PLH, conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant le projet de PLH, arrêté par délibération du Conseil communautaire, transmis aux communes et au Conseil de Développement du Grand Reims, ces derniers disposant d'un délai de deux mois pour donner leur avis.

Considérant les enjeux, orientations et actions définis dans ce programme d'une durée de 6 ans en matière d'habitat pour le territoire communautaire ;

Le Conseil municipal,

REND UN AVIS FAVORABLE au projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims.

Il n'y a pas d'informations ou de questions diverses.